

Développement Social Urbain - Demandes et réaffectation de subventions de l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 4 juillet 1991, M. le Préfet de la Région de Franche-Comté nous a informés que la Conférence Administrative Régionale du 27 mai 1991 a déterminé la répartition de l'enveloppe régionale réservée au Fonds Social Urbain.

Les opérations qui pourront être retenues pour la Ville de Besançon dans le cadre de la programmation des crédits FSU sont les suivantes :

1 - Quartier Montrapon - Fontaine Ecu - Aménagement d'un local jeunes

Dans sa délibération du 12 novembre 1990, le Conseil Municipal a approuvé ce projet, estimé à ce jour à 250 000 F HT, soit 296 500 F TTC.

Ce lieu d'accueil adapté permettra d'assurer un bon fonctionnement général de la Maison Pour Tous et favorisera la prise en charge des adolescents des cités Nord du quartier de Montrapon.

Plan de financement prévisionnel :

Coût des travaux : 250 000 F HT, soit 296 500 F TTC

- participation État	50 000 F
- participation SAFC	91 712 F
- part à la charge de la Ville	154 788 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- solliciter la participation financière de l'État,

- inscrire cette subvention au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 908.6.1051.85119.31000 et en dépenses au chapitre 908.6.232.85119.31000, la part à la charge de la Ville étant financée par des crédits figurant à l'imputation dépenses ci-dessus.

2 - Quartier Montrapon - Fontaine Ecu - Construction d'un atelier moto

Par délibérations du 26 mars 1990 et du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'un atelier de mécanique moto et bricolage sur le quartier de Montrapon.

Afin de diminuer l'agressivité, le vandalisme et la délinquance de groupes de jeunes des cités Nord de Montrapon, les travailleurs sociaux (animateurs, éducateurs, assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, bibliothécaires) ont proposé la création d'un atelier de mécanique moto.

Plan de financement prévisionnel (pour l'investissement) :

Coût des travaux : 850 000 F TTC

- participation État	150 000 F
- participation Département	300 000 F
- part à la charge de la Ville	400 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- solliciter la participation financière de l'État,

- inscrire cette subvention au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 903.96/1051.90032.31000, la part à la charge de la Ville étant financée par des crédits figurant au chapitre 903.96/232.90032.31000.

3 - Quartier Montrapon - Fontaine Ecu - Action de concertation, de responsabilisation et de développement des connaissances

Il s'agit d'une action de concertation des habitants du quartier et d'information sur les droits et devoirs des habitants. Cela pourra se concrétiser par des actions d'hygiène, de salubrité dans les espaces communs (notamment les cages d'escaliers), de fleurissement des abords d'immeubles, etc.

Cette démarche en direction des habitants sera effectuée par la CSCV.

Plan de financement prévisionnel :

Coût des travaux : 66 680 F TTC

- participation État	16 600 F
- part à la charge du secteur social de la Ville et participation SAFC (non connue à ce jour)	400 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- solliciter la participation financière de l'État,

Les différentes participations de l'État, de la SAFC et du secteur social de la Ville de Besançon seront versées directement à la CSCV.

4 - Quartier Montrapon - Fontaine Ecu - Régie de Quartier

Cela concerne les dépenses liées au fonctionnement de la régie : entretien et maintenance par les habitants des espaces communs et des extérieurs, animation du quartier, prévention, intégration, formation, insertion professionnelle, ...

Plan de financement prévisionnel :

Dépense estimée : 1 330 000 F TTC

- participation État	45 000 F
- participation Département	150 000 F
- participation FAS	non connue (prévu 50 000 F)
- participation OPM HLM	700 000 F
- CAF	12 000 F
- usagers	30 000 F
- cotisations	8 000 F

- prestations diverses	30 000 F
- part à la charge de la Ville	134 000 F

Le complément de financement sera à rechercher auprès de l'État.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- solliciter la participation financière de l'État,

- inscrire cette subvention au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 945.90.7371.47030 et en dépenses au chapitre 945.90.657.47030, la part à la charge de la Ville étant financée par des crédits figurant à l'imputation dépenses ci-dessus.

5 - Quartier Brulard «Les 408» - Remise en état d'un appartement

Il s'agit de la remise en état d'un appartement afin de permettre la création d'un lieu adapté à l'accueil périscolaire d'enfants dans le cadre d'action de prévention.

Plan de financement prévisionnel :

Coût des travaux : 75 000 F HT, soit 88 950 F TTC

- participation État	18 750 F
- part à la charge de la Ville	70 100 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet ainsi que le plan de financement ci-dessus,
- solliciter la participation financière de l'État,

- inscrire cette subvention au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 903.90.1051.90007.33000 et en dépenses au chapitre 903.90.232.90007.33000, la part à la charge de la Ville étant financée par des crédits figurant à l'imputation dépenses ci-dessus, ou à voter dans le cadre du budget 1992.

6 - Quartier Brulard «Les 408» - Information, communication, relations publiques

Ce projet a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 1991 qui a approuvé l'opération et sollicité la participation financière de l'État.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, pourquoi ne figurent dans cette attribution que les opérations touchant aux quartiers de Montrapon et Brulard, est-ce la répartition complète du Fonds Social Urbain et pourquoi n'y a-t-il pas d'opération dans les quartiers qui peut-être en ont également besoin, Palente et Clairs-Soleils ?

Mme VIEILLE-MARCHISET : C'est la réponse apportée par le FSU aux demandes de subventions présentées en 1990 pour divers programmes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Palente, c'est après ?

Mme VIEILLE-MARCHISET : Oui.

M. JACQUEMIN : Donc l'année prochaine, on devrait pouvoir avoir des opérations sur Palente et les Clairs-Soleils ?

Mme VIEILLE-MARCHISET : Oui. Des demandes sont faites tous les ans pour les opérations portant sur les différents quartiers de notre ville.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.